

CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE

Mardi 9 juillet 2024 à 19h30

Salle du Conseil municipal

Sous la présidence de Daniel RAPHOZ,

Maire de Ferney-Voltaire.

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué le 3 juillet 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 3 juillet 2024.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, MOUNY Valérie, ALLIOD Christian, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, CLAVEL Matthieu, MERIAUX Laurence, BABALEY Balaky-Yem Phoramy, GRATTAROLY Stéphane, GUIDERDONI Jean-Louis, Corinne SABARA, VINE-SPINELLI Rémi, PATRIARCA Jean-François, PHILIPPS Pierre-Marie, MITIS Catherine, MANNI Myriam (à partir du point n°3), KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, FLORES Marie, LACOMBE Dorian.

<u>Pouvoirs :</u> Mme Chantal HARS	à	M. Pierre-Marie PHILIPPS
Mme Aurélie LEGER	à	M. Christian ALLIOD
Mme Mylène MAILLOT	à	M. Yem Phoramy BABALEY BALAKY
M. Chun JY-LY	à	Mme Valérie MOUNY
Mme Nadia CARR-SARDI	à	Mme Khadija UNAL
Mme Laurence CAMPAGNE	à	M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE
M. Nicolas KRAUSZ	à	M. Jean-Loup KASTLER

Absents : M. Jean-Druon CHARVE
Mme Myriam MANNI (points 1 et 2)

Secrétaire de séance : M. Stéphane GRATTAROLY



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Affectation des résultats de l'exercice 2023.
3. Budget supplémentaire 2024.
4. Autorisations de programme et crédits de paiement.
5. Augmentation des loyers des logements communaux.
6. Modification des tarifs communaux.
7. Modification du règlement intérieur de la médiathèque.
8. Attribution de subvention à l'association sport tennis club Ferney-Voltaire.
9. Acquisition de la parcelle AM135 chemin du Gué.
10. Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à la régularisation du système de collecte de l'Est-Gessien et réalisation d'un bassin de stockage-restitution sur le secteur Poterie de la ZAC Ferney Genève Innovation.
11. Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou en remplacement d'agents sur poste permanent absents.
12. Création d'un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences.
13. Questions diverses :
 - Décisions du maire prises en mois de juin 2024 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).



Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote de tous les points. Son vote sera donc considéré comme abstention.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs (Mme Chantal HARS à M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Aurélie LEGER à M. Christian ALLIOD, Mme Mylène MAILLOT à M. Yem Phoramy BABALEY BALAKY, M. Chun JY-LY à Mme Valérie MOUNY, Mme Nadia CARR-SARDI à Mme Khadija UNAL, M. Nicolas KRAUSZ à M. Jean-Loup KASTLER et Mme Laurence CAMPAGNE à M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Stéphane GRATAROLY est désigné pour remplir cette fonction par 24 voix pour, 3 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas et LANDREAU Christian).

2. Affectation des résultats de l'exercice 2023

Le Maire donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE, afin qu'il présente les trois délibérations suivantes : affectation des résultats de l'exercice 2023, budget supplémentaire 2024 et autorisations de programme et crédits de paiement. Le Conseil procédera ensuite à trois votes successifs.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique que ces trois points ne concernent qu'un seul sujet : l'ajustement du budget aux résultats constatés en juin, avec le compte administratif. Il rappelle qu'avec le nouveau calendrier budgétaire, le budget étant voté en décembre, avant les comptes administratifs, le Conseil municipal doit intégrer les résultats de l'année précédente lors d'un budget supplémentaire. Il rapporte environ 1,8 million d'euros de résultats en 2023 et 4,2 millions d'euros de résultats cumulés en fonctionnement. Il explique que l'objectif actuel est de répartir ces résultats cumulés : une répartition obligatoire d'environ 1,3 million d'euros pour financer les restes à réaliser de l'année dernière. Pour le reste, il sera proposé de virer 1,7 million d'euros pour financer la section d'investissement de 2024. Et il faudra diminuer la part de l'emprunt qui avait été prévue au budget initial, même si des ressources seront probablement à intégrer en juillet.

Il informe des effets sur le budget. En fonctionnement, outre le virement à la section d'investissement mentionné, il convient de réajuster les dépenses de ressources humaines et les dépenses de fluide, étant donné la flambée de l'inflation sur l'énergie, notamment sur le gaz. Et il est ajouté un montant de 20 000 € de dépenses de fonctionnement dans le cadre de la loi SUEUR pour aider le Cinéma Voltaire à passer la période assez difficile qu'il rencontre ces dernières années. Il indique que M. le Maire a principalement eu des réunions fructueuses avec M. David MARGUIN.

En investissement, il est proposé au Conseil municipal une modification de presque 6 millions du budget d'investissement, dont 4 millions sont fictifs. Comme évoqué dans la note, par un jeu d'écriture, des promoteurs verseront environ 4 millions de taxes d'aménagement à la Commune, et cette dernière les reversera dans le cadre de cession de permis. Cela augmente de manière artificielle le budget. En réel, l'AP/CP de Veudagne augmente de 500 000 €. La Commune peut acheter plus rapidement que prévu deux des terrains sur lesquels le futur complexe sportif de l'Ouest ferneysien devrait se tenir. Elle saisit l'opportunité que les actuels propriétaires des parcelles ont proposée. Ce jeu d'écriture dans la note de synthèse est déplacé de sorte que la Ville transférera des crédits qu'elle pensait dépenser en 2025 sur 2024 pour environ 500 000 €. S'ajoute à cela un léger investissement pour l'informatique dans le cadre de la dématérialisation. Cela mène globalement au budget proposé en instance. Le reste

de l'excédent de fonctionnement permettra de diminuer le recours à l'emprunt d'un gros million. Cela aboutira à un ou deux millions d'emprunt pour financer la section d'investissement, contre les trois millions que la Commune avait craint de devoir prendre.

Jean-Loup KASTLER indique qu'il est heureux que la Commune puisse revenir aux affaires locales. Il rappelle que lors d'un précédent Conseil municipal, il avait été voté une délibération dont le contenu était ambigu et qui manquait d'explicitation. Lorsqu'il regarde les délibérations, il part du principe qu'elles sont de bonne foi et il vote sur la base des renseignements qui lui sont fournis. Il indique qu'il a relativement peu apprécié de s'être fait berné par Mme Valérie MOUNY, qui a expliqué que le Conseil de l'école Jean Calas était mitigé par rapport à la proposition de mutation du temps scolaire, alors qu'il y était opposé. Il ne trouve pas honnête vis-à-vis de l'ensemble du Conseil municipal de ne pas transmettre l'ensemble des informations aux conseillers qui vont voter.

Le Maire mentionne qu'il n'est pas d'accord avec les interventions de Jean-Loup KASTLER. Il espère qu'il sera moins odieux que lors des élections, et lui demande de revenir à la note de synthèse.

Jean-Loup KASTLER estime qu'il faut traiter les conseillers municipaux correctement et à égalité, en leur transmettant les bonnes informations. Il demande si ces informations sont correctes.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE souligne qu'il donne les informations telles qu'elles sont, de la manière la plus honnête possible. Bien qu'il conçoive qu'il existe parfois des évolutions imprévisibles, il estime qu'il est extrêmement malhonnête et dangereux de remettre en cause la véracité et l'honnêteté des délibérations qui sont construites conjointement par les services municipaux et les élus

Rémi VINE-SPINELLI se réjouit que les choses aient pu être réalisées plus rapidement à Veudagne. L'avenir du projet reste à déterminer. Concernant les 20 000 € supplémentaires qui concernent la vidéoprotection – Étienne t'KINT de ROODENBEKE a évoqué une question de logiciel ou d'informatique, qui est un autre sujet –, il a l'impression que la Commune rencontre des problèmes croissants de sécurité. Il demande si une réflexion sérieuse est menée sur le recrutement d'un certain nombre d'agents de police municipale, à la commission des finances. Il n'est pas certain que la mise en place de caméras soit suffisante pour enrayer cette dynamique croissante d'insécurité dans la ville.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE explique que les 20 000 € de décalage sur la deuxième AP/CP de vidéoprotection correspondent à des coûts de génie civil légèrement plus importants que prévu dans le développement de la vidéoprotection. Il s'agit en l'occurrence d'un aménagement à la marge des valeurs d'AP/CP assez classique, comme réalisé les années précédentes. Concernant la sécurité et le recrutement, il laisse la parole à Christian ALLIOD, son successeur à la sécurité.

Christian ALLIOD informe qu'au niveau de la police municipale, ils sont à flux tendu avec l'ensemble des agents. Il note des incivilités récurrentes et, parfois, de manière assez violente. Concernant la vidéoprotection, ils passent aujourd'hui sur de nouveaux matériels beaucoup plus performants et il espère que cela permettra très prochainement d'avancer sur un sujet qui lui tient à cœur, à savoir la possibilité de procéder à de la vidéooverbalisation. Cela signifie qu'il sera possible de constater des flagrants délits, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cela permettrait aussi de mener une action beaucoup plus pragmatique et efficace.

Concernant l'application de la loi SUEUR, Pierre-Marie PHILIPPS remercie le Maire pour cette avancée. Le sujet est abordé depuis plusieurs années, et il estime qu'il est plus que temps d'aller dans ce sens. Avec la nouvelle programmation de la SPL sur les lots ABC ou 123, il faudra travailler davantage

ensemble, si la commune arrive à obtenir le lot 1 pour un projet culturel, à travailler avec le cinéma. Il pense qu'il sera très important d'avancer le plus vite possible sur cet endroit.

Le Maire informe que la décision a été prise ensemble et que le Conseil votera aujourd'hui la traduction financière par rapport à la loi SUEUR. La Commune s'est engagée à cette idée de Cinéma Ferney. Il en est content, bien que cela reste difficile. Il déterminera avec M. David MARGUIN comment conventionner cela. Il confirme que plusieurs projets arrivent dans ce secteur, et chacun devra prendre sa part dans cette affaire. La Commune tient au Cinéma Ferney et elle souhaite le maintenir. Telle est sa position et il s'agit d'un cinéma d'Art et d'Essai. Elle ne peut néanmoins pas maîtriser tous les aléas économiques et d'autres. L'objectif, avec l'Agglomération, est de préserver le bâtiment actuel : prendre toutes les mesures nécessaires à la continuité et à la sécurité du bâtiment, ce qui sera fait, et aménager la partie extérieure, en partie l'éclairage. La commande a été passée d'éclairer beaucoup mieux le secteur. La Commune travaillera également de nouveau avec les commerçants et avec M. MARGUIN, prochainement, pour faire avancer la signalétique et la sécurité.

Jean-Loup KASTLER note que, sur le fond, ce qui est soumis au vote ne change pas l'absence d'ambition du budget. Telle est la raison pour laquelle son groupe et lui-même voteront contre. Bien qu'il entende la majorité dissenter par rapport aux rustines sur la jambe de bois qu'elle compte poser à la poterie, le cinéma va très mal. Il est étonné que la majorité ne mentionne pas le fait que, pendant que le cinéma s'effondre à Ferney-Voltaire, d'autres en construisent un à Divonne-les-Bains ou sont en train d'envisager le projet avec de plus en plus de détermination. Il estime que la Commune devrait mettre hors d'eau hors d'air le lieu dans lequel se trouve M. MARGUIN, mais qu'en réalité, il n'existe absolument pas de projet dans lequel ce dernier pourrait se projeter, et ce, pour des raisons évidentes. Maintenant que la Commune a eu le conventionnement avec l'État, les prix sont fixes. Elle n'a pas de marge de négociation, et tout ce qu'elle propose en Conseil municipal ne constitue en aucun cas une solution de sauvetage. Il estime que le Conseil municipal écoute donc une fois de plus le commentaire d'une majorité qui regarde passer le train. Dans ce domaine, comme dans celui des mobilités et tant d'autres, la majorité n'a pas réellement de projet structurant. Il n'existe plus de colonne vertébrale dans le projet politique de la majorité, car la colonne vertébrale était le centre commercial géant, qui n'est pas construit. Il trouve cela dramatique, et déplore que tout comme la majorité, les Ferneysiens doivent également regarder passer le train jusqu'en 2026.

Le Maire pense que les Ferneysiens verront probablement passer le tramway. Cela est déjà assez bien. Il indique qu'il ne sait pas trop où l'État se situe dans la convention avec le cinéma. Il souligne cependant qu'il travaille dans le réel, tandis que Jean-Loup KASTLER aime bien le virtuel. La critique est toujours aisée, mais l'art est difficile. Il rappelle que le cinéma existe depuis des décennies, et que la Ville a toujours été à ses côtés. Un nouveau projet arrive, bien que cela puisse déplaire. La Ville y a travaillé. David MARGUIN s'inscrira certainement dans ce nouveau projet. Le Maire reprend les propos de Pierre-Marie PHILIPPS, selon lesquels la majorité y tient. Il souligne cependant qu'elle ne tient pas qu'à cela. Elle veut des équipements à la hauteur de la Ville. Il précise que chaque dimanche amène ses surprises. Certains sautent de joie, d'autres non. La Ville ne reçoit pas pour autant des subsides de l'État. Elle doit au contraire être vigilante. Tel est le travail d'Étienne t'KINT de ROODENBEKE, avec les services. Les projets de la Ville avancent, bien qu'il soit facile de répondre des mensonges sur les réseaux sociaux. Il prend l'exemple de Veudagne. La Ville ne pourra rien faire sans la propriété du foncier. La Ville devait acheter cette parcelle en 2025, mais les propriétaires ont demandé d'aller un peu plus vite. Il sera utile pour la Ville, pour le futur et pour les prochains élus que le travail actuel leur permette de faire des choses. Un homme ne plante pas un arbre pour soi. Le Maire trouvera toujours drôle d'entendre les mensonges habituels de l'opposition.

Jean-Loup KASTLER entend que la majorité construise pour les générations futures. Il indique néanmoins que dans le pays de Gex, tout le monde s'interroge actuellement sur la crédibilité du projet de la majorité. Il évoque l'absence de Conseil communautaire au mois de juin, alors que la conciliation devait arriver à échéance avec le tribunal de commerce environ dans ces eaux-là. Il déplore également que le Conseil municipal de juillet ait sciemment lieu avant le Conseil communautaire, prévu le lendemain. Les conseillers ne peuvent donc pas discuter de sujets importants au cours du Conseil municipal, vu que tout est décidé au Conseil communautaire pour lequel le Maire fait partie de la majorité.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE rappelle qu'à son grand regret, la Commune ne reçoit pas spécialement beaucoup d'argent de la Communauté d'agglomération. Il aimerait bien que le budget soit géré par la Communauté d'agglomération, et qu'elle donne autant d'argent que cela à la Commune. Il indique cependant qu'il s'agit ici du budget municipal, et il demande d'arrêter de tout mélanger. Il propose de passer au vote sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Comptes Publics réunie le 1^{er} juillet 2024.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **REPORTE** par 23 voix pour, 2 abstentions (VINE-SPINELLI Rémi et LANDREAU Christian) et 2 contre (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration) au budget supplémentaire 2024 le solde excédentaire de fonctionnement, soit 2 938 595,91 € au compte 002.
- **REPORTE** par 23 voix pour, 2 abstentions (VINE-SPINELLI Rémi et LANDREAU Christian) et 2 voix contre (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration) au budget supplémentaire 2024 le solde négatif d'investissement, soit 30 646,33 € au compte 001.
- **INSCRIT** par 23 voix pour, 2 abstentions (VINE-SPINELLI Rémi et LANDREAU Christian) et 2 voix contre (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration) la somme de 1 284 380,71 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068.

3. Budget supplémentaire 2024

Étienne t'KINT de ROODENBEKE propose de passer au vote sur le budget supplémentaire 2024.

Arrivée de Myriam MANNI à 19 h 54.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Comptes Publics réunie le 1^{er} juillet 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE** par 22 voix pour, 3 abstentions (VINE-SPINELLI Rémi, LACOMBE Dorian et LANDREAU Christian) et 3 voix contre (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration et MANNI Myriam) le budget supplémentaire de l'exercice 2024 par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Les montants du budget supplémentaire sont arrêtés comme suit dans les deux sections :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 491 432,71 €	2 491 432,71 €
Investissement	5 905 094,96 €	5 905 094,96 €
Total	8 396 527,67 €	8 396 527,67 €

- **PRÉCISE** par 22 voix pour, 3 abstentions (VINE-SPINELLI Rémi, LACOMBE Dorian et LANDREAU Christian) et 3 voix contre (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration et MANNI Myriam) que le budget supplémentaire de l'exercice 2024 a été établi et voté par nature.

Dorian LACOMBE profite de la présence de la nouvelle directrice des finances pour relever qu'à la lecture du budget supplémentaire, à la page 43, il constate le vide dans la colonne de la gestion des fonds européens. Il rappelle qu'il demande depuis des années, même à la sortie du Covid, si la Commune a lancé quelques pistes concernant le plan France Relance, etc. Il demande alors si la Commune a lancé des demandes de fonds européens.

Le Maire répond que la Commune travaille actuellement avec le Département de l'Ain sur des projets.

Dorian LACOMBE demande s'il existe d'autres projets concrets, notamment à France Relance.

Le Maire répond que le projet qu'il a mentionné est de l'ordre de plusieurs dizaines de millions. La commune attend de voir ce qui en ressortira.

Dorian LACOMBE demande si Les programmes Interreg impliquent plusieurs communes.

Le Maire indique qu'il implique le territoire, et qu'il est conséquent par rapport au territoire.

Dorian LACOMBE s'enquiert des projets locaux.

Le Maire note que le sujet des projets locaux est plus difficile. Les subventions européennes sont assez complexes. La commune intervient sur plusieurs sujets. Concernant la rénovation, elle a lancé plusieurs programmes sur le photovoltaïque. Ces programmes sont subventionnés par l'État cette fois. La commune aspire à toucher des subventions départementales et régionales. La DRAC est celle qui paie à la Commune un certain nombre de choses à chaque fois. Elle effectue une chasse aux subventions. Les services travaillent actuellement ces sujets pour récupérer de l'argent là où ils le peuvent.

Dorian LACOMBE évoque la création d'un poste de chargé de demande subvention lors du précédent Conseil. Il demande quand il prendra ses fonctions.

Le Maire souligne que la commune fait attention quant au recrutement. Il reconnaît que cela n'était pas courant à Ferney-Voltaire depuis des dizaines d'années, mais que la commune ne fait que cela désormais, comme toutes les communes.

Jean-Loup KASTLER note que Dorian LACOMBE a posé une question judicieuse sur les fonds européens, et que M. le Maire a répondu de façon judicieuse. Étant donné les dizaines de millions manquants pour le tram, M. Vincent SCATTOLIN a expliqué, au précédent Conseil communautaire, que la Commune irait chercher les subventions européennes, vu le non-financement de la structure. La majorité se rend soudain compte du fait qu'il serait intéressant de réfléchir à l'échelle communautaire, et pas uniquement à l'échelle municipale, en abordant le budget. Il constate donc que M. le Maire vient de démonter son propre argument selon lequel le sujet du Conseil communautaire ne pourrait pas être abordé en Conseil municipal, pour la simple et bonne raison que tout est lié et imbriqué, et que la politique générale de la majorité s'applique aux deux niveaux.

Le Maire répond que cet avis appartient à Jean-Loup KASTLER.

Christian LANDREAU estime que la première délibération n'est pas claire. Il demande pourquoi elle a été votée.

Le Maire répond que la première délibération porte sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, comme mentionné dans l'intitulé de la délibération.

Pierre-Marie PHILIPPS souligne qu'il ne faut pas confondre les dispositifs d'aide européenne. Il existe le FEDER, auquel la Commune pourrait avoir droit, indépendamment de tout autre projet. Tel est l'objet des fonds Interreg France-Suisse et c'est dans ce cadre qu'il pourrait y avoir une aide attribuée au tram de Ferney-Voltaire, parce qu'il existe une enveloppe globale de 65 millions d'euros sur les fonds Interreg, dont 17 à 18 millions d'euros pour les transports. Concernant les FEDER, les dossiers sont compliqués et Dorian LACOMBE a raison.

4. Autorisations de programme et crédits de paiement

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Comptes Publics réunie le 1^{er} juillet 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AJUSTE** par 23 voix pour, 2 abstentions (VINE-SPINELLI Rémi et LANDREAU Christian) et 3 voix contre (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration et MANNI Myriam).
- **AJUSTE** par 23 voix pour, 2 abstentions (VINE-SPINELLI Rémi et LANDREAU Christian) et 3 voix contre (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration et MANNI Myriam) les crédits de paiement et les autorisations de programme tels que présentés ci-dessous :

Aménagement du secteur Veudagne :

Montant AP	Consommé 2021	Consommé 2022	Consommé 2023	CP 2024	CP 2025
1 000 000 €	1 962 €	280 762,70 €	1 935,79 €	510 000 €	205 339,51 €

Développement du parc de vidéo protection :

Montant AP	Consommé 2021	Consommé 2022	Consommé 2023	CP 2024	CP 2025
650 000 €	0 €	17 856 €	147 060,17 €	220 000 €	265 083,83 €

5. Augmentation des loyers des logements communaux

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique que le Conseil vote régulièrement cette délibération. Il rappelle que la ville de Ferney-Voltaire dispose d'un certain nombre de logements communaux, qu'elle met à la disposition principalement de ses personnels. Les tarifs, relativement avantageux, n'ont pas été réévalués depuis au moins quatre ans. Il est proposé au Conseil municipal de :

- réévaluer le coût de ces loyers, avec une augmentation d'un euro par mètre carré pour tous les logements, quelles que soient les strates dans lesquelles ils se situent : cela revient à payer 7 euros par mètre carré pour certains logements, et 4 euros par mètre carré pour les logements de fonction ;
- autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

Il présume que les conseillers se sont reportés aux dernières délibérations pour voir la liste totale des logements concernés. La liste leur est communiquée à chaque fois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) l'augmentation des loyers et l'actualisation des prix au m² comme suit :
 - 7€ par m² pour les logements communaux au lieu de 6€/m² actuellement ;
 - 4€ par m² pour les logements de fonction au lieu de 3€/m² actuellement ;
- APPROUVE par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) la révision annuelle du prix au m² suivant la variation de l'Indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE à la date anniversaire de la délibération.

6. Modification des tarifs communaux

Valérie MOUNY informe que la Ville de Ferney-Voltaire n'a pas réactualisé ces tarifs depuis quatre ans, et qu'au regard de l'inflation subie ces dernières années, les tarifs communaux ne sont plus en adéquation avec la réalité. Telle est la raison pour laquelle plusieurs tarifs ont été modifiés. Cette modification concerne la culture, la médiathèque, le centre nautique, le conservatoire et notamment les services scolaires. Les tranches pour les services scolaires ont été modifiées pour avoir neuf tranches, et un tarif au plus bas à 2 euros pour les familles les plus modestes, avec toujours la possibilité d'être aidé par le CCAS en cas de besoin. Les neuf tranches visent également à faciliter la répartition entre les tranches. Il faut aussi noter, pour ces modifications, la gratuité à la médiathèque pour tous les Ferneysiens pour accéder à la culture sans restriction. Ces informations figurent dans le rapport. Toutes ces décisions ont été abordées et prises lors de commissions. Tous ceux qui ont participé aux commissions ont discuté de ces modifications de tarifs.

Le Maire la remercie d'avoir souligné que la création de neuf strates pour les cantines permet aux plus démunis d'avoir un repas à 2 euros. Il confirme qu'ils peuvent toujours se faire aider. Même la neuvième strate reste dans des prix abordables au niveau du pays de Gex. L'idée est aussi d'ouvrir la culture à Ferney, avec la gratuité de l'accès à la médiathèque pour tous les Ferneysiens.

Myriam MANNI note qu'il est marqué que les tarifs sont propres à ceux qui présentent des pièces de théâtre ou un spectacle et que l'abonnement est annulé. Elle s'enquiert donc du montant de cet abonnement pour le spectacle l'an passé.

Matthieu CLAVEL informe que l'abonnement était à 10 euros, avec 3 euros de réduction sur le plein tarif. Il fallait donc au moins quatre spectacles pour que cela soit rentable.

Le Maire indique qu'il est difficile de répondre à Christian LANDREAU, car tout va mal selon ce dernier. Il demande comment Christian LANDREAU considère la culture à Ferney-Voltaire.

Le Maire répond qu'il ne peut pas prévoir le temps. Concernant la fête à Voltaire, les prévisions météorologiques étaient plutôt moyennes, sauf que le samedi et le vendredi, Genève annonce des choses relativement difficiles, notamment le samedi matin. Tout était fermé à Genève, dont l'aéroport. Les prévisions radar étaient relativement terribles. Le Maire a reçu le matin même un appel de la Préfecture sur un éventuel orage violent. La Ville a ainsi pris des précautions pour la sécurité et la vie des habitants.

Le Maire souligne que la cellule orageuse ne peut pas se prévoir. Il donne la parole à Rémi VINE-SPINELLI.

Rémi VINE-SPINELLI indique qu'il comprend la position de Christian LANDREAU, mais qu'il trouve qu'il finit par être méprisant dans ses propos vis-à-vis des acteurs qui essaient d'accomplir modestement des choses sur le territoire. Il pense que Jean-Louis GUIDERDONI et lui-même, ainsi que d'autres, en font partie. Il a l'impression que, dans le pays de Gex, qui n'est pas parfait, chacun peut accomplir des choses à Ferney-Voltaire, comme travailler avec les écoles. Il prend l'exemple de son club, qui intervient auprès de plus de 300 jeunes dans les écoles. Il conçoit que cela est modeste, mais que chacun porte sa petite part et fait ce qu'il peut. Cela ne résoudra probablement pas les problèmes d'insécurité, mais contribuera peut-être à les réduire. Il estime qu'il faut éviter de trop simplifier les problèmes, en essayant de trouver une cause unique à des questions qui, à son avis, sont relativement complexes. Il revient sur le recrutement de la police municipale, de la police de proximité, etc. Il pense que cela fait partie des solutions, mais il n'a pas dit qu'il s'agit de la seule solution. Le travail des acteurs dans la vie du sport peut également y contribuer, ainsi que les acteurs dans la vie culturelle, l'éducation, etc., y contribuent aussi. Ils essaient honnêtement de faire leur mieux. Cela n'est probablement pas suffisant, mais il ne faut pas être trop méprisant non plus. Il conclut en indiquant qu'il a hâte d'accueillir Christian LANDREAU aux prochaines fêtes du sport et aux différents événements auxquels ces acteurs participent, mais où il ne le voit pas très souvent.

Vu l'avis favorable des commissions ;

- Culture, vie associative et événementielle, sport et citoyenneté réunie le 15 mai 2024,
- Scolaire et Jeunesse réunie le 25 juin 2024,
- Finances et Comptes Publics réunie le 1^{er} juillet 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) les modifications présentées telles que présentées.
- AUTORISE par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian).

- **AUTORISE** par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer tout document s'y rapportant.

7. Modification du règlement intérieur de la médiathèque

Khadija UNAL informe que des services complémentaires seront proposés. L'un des premiers services qui seront mis en place porte sur le portage à domicile pour les Ferneysiens et les Ferneysiennes qui souhaitent bénéficier des services de prêt, mais qui se heurtent à une impossibilité momentanée de se déplacer. Il remercie les bénévoles de la médiathèque, qui permettront aux personnes empêchées de recevoir à leur domicile des livres, des CD et autres.

Myriam MANNI trouve appréciable la délibération telle qu'elle est présentée, et mentionne qu'elle le pense. Elle estime cependant que la médiathèque est également un lieu de rencontre, d'échanges et de discussion. Bien qu'elle conçoive que ce service permette aux personnes qui ne peuvent pas venir d'avoir accès à tout cela, elle se demande si cela ne constituerait pas un frein aux rencontres et à l'échange, et si certains ne l'utiliseront pas de manière assez négative. Elle demande si un cadre a été mis en place et si le public a été bien ciblé, ou si ce service est pour tout le monde.

Le Maire répond que la Commune a mené un travail important sur les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Il indique que la médiathèque de Ferney-Voltaire est citée en exemple sur tout le travail mené sur l'approche et l'accès au handicap, par des lectures, des systèmes, des pièces de théâtre, etc. L'objectif est de ne pas abandonner les personnes qui peuvent avoir un accès ou une mobilité difficiles. Tel est exactement le travail mené par l'équipe de la médiathèque. Il assure que cela va dans ce sens. Il ne s'agit pas de création d'un vide. Au contraire, la médiathèque diffuse énormément, et est un lieu très important pour la ville.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** par 27 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) l'évolution du règlement intérieur de la médiathèque le Châtelard comme présenté.

8. Attribution de subvention à l'association sport tennis club Ferney-Voltaire

Étant impliqué très activement dans cette association, Jean-Louis GUIDERDONI indique qu'il ne prend pas part à la délibération et qu'il ne prendra pas part au vote.

Jean-François PATRIARCA mentionne qu'il tient à s'inscrire en faux contre tous les propos avancés concernant le sport, selon lesquels il n'y avait rien à Ferney-Voltaire. Il pense qu'il faut se renseigner et regarder ce qui se passe, avant de porter des propos de cet ordre. Il remercie les bénévoles, notamment le nouveau Comité du Tennis Club Ferney-Voltaire, qui a repris en main l'association, ainsi que tous les bénévoles qui gèrent des clubs avec des salariés, et qui les gèrent d'une manière impeccable. Ils permettent d'ailleurs au sport de se développer à Ferney-Voltaire. Il indique que les subventions ont déjà été abordées lors de deux conseils municipaux. Étant donné que certaines questions pour l'association de tennis étaient non réglées, le versement de cette subvention a été retenu. Au regard des documents et des éléments fournis par le nouveau bureau de l'association, vu l'avis de la commission culture, vie associative, événementielle, sport et citoyenneté réunie le 26 mars, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de 7 190 € à l'association le Tennis Club de Ferney-Voltaire. Il est demandé également aux membres du

Conseil municipal d'approuver le versement de la subvention et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire le remercie. Il rejoint les propos de Jean-François PATRIARCA concernant le sport à Ferney-Voltaire. La Commune a essayé de rééquilibrer un certain nombre de choses. Il rappelle que le nombre de subventions était important à l'époque, et que le tissu associatif ferneysien est le plus important du pays de Gex, contrairement aux propos de Christian LANDREAU. Cela touche à l'ensemble (sport, culture, etc.) et cela montre également la vitalité de la Commune. Concernant le sport, il évoque les clubs. Le foot compte par exemple plus de 1 000 sociétaires. Certains clubs dépassent actuellement Ferney-Voltaire, et Ferney-Voltaire accueille plusieurs choses. Pays de Gex natation ne fonctionne pas sans la piscine de Ferney. La Commune fournit des efforts importants pour aider les clubs sur l'ensemble du domaine sportif, et le travail mené par les équipes porte ses fruits. La fête du sport en est un exemple. Il s'agit également d'une innovation. Cela fonctionne. Le Maire confirme qu'il est préférable d'avoir des jeunes qui font du sport plutôt que les voir dans la rue. Il conçoit que des problèmes puissent survenir, mais note que les propos de Christian LANDREAU sont faux. Les bénévoles effectuent un réel travail associatif. Concernant les clubs, pour le football et le rugby, toute la semaine est prise par l'enseignement, en particulier les plus petits.

Il ajoute que les jeunes se rassemblent et discutent parfois, et qu'ils en ont le droit. FerneyMag parlera des équipements sportifs. Il remercie toutes les équipes et souhaite au tennis le meilleur. La Commune travaille avec eux pour améliorer ce tennis. Il rappelle que ce club était l'un des plus grands clubs de l'Ain. Il reviendra à cette place assez rapidement. La Commune mettra tout ce qu'il faut en place pour l'aider. Certains bâtiments et plusieurs installations sont à retravailler. Le travail demande du temps et des moyens. Cela s'inscrit dans un moyen terme. Pour l'instant, il remercie l'équipe qui a repris tout cela pour relancer ce club ferneysien.

Myriam MANNI s'enquiert du nombre d'adhérents.

Le Maire informe que le club de tennis en compte actuellement 420.

Myriam MANNI demande si les 7 190 € correspondent à une subvention pour le fonctionnement uniquement.

Le Maire répond que les subventions ont été calculées selon un barème qui s'applique à toutes les associations. Ils prennent en compte le nombre de jeunes, les déplacements, etc. Ce fonctionnement a été mis en place pour toutes les subventions aux associations. Il pourra le donner aux conseillers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) le versement de la subvention de fonctionnement à l'association le Tennis club Ferney-Voltaire, d'un montant de 7 190 €.
- AUTORISE par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer tout document s'y rapportant.

9. Acquisition de la parcelle AM135 chemin du Gué

Le Maire indique que le chemin du Gué correspond au travail pour créer le parc urbain, ainsi que le passage de la véloroute. Il rappelle que ces terrains étaient des propriétés suisses. Ils sont devenus français par les échanges avec l'aéroport. Le sujet a été abordé longuement en commission

d'aménagement. Dans les discussions avec les familles suisses, les tarifs de terrains suisses et français ne sont jamais équivalents. Il s'agit en plus de plusieurs propriétaires, pas que d'un seul. Ils ont souhaité que l'indemnité d'éviction soit ajoutée au montant initial, qui passe de 50 000 à 75 000 €. Il s'agit de projets à plusieurs millions d'euros. La Commune pourrait engager de longs combats juridiques, mais cela coûterait bien plus cher. Il est donc proposé au Conseil municipal d'acquiescer ce terrain à 4,62 € le mètre carré et d'approuver le versement d'une indemnité légale d'éviction du fermier à 21 048 €. Le plan a été communiqué aux conseillers municipaux, et le projet leur a été présenté. L'objectif est d'avancer fortement et de pouvoir débloquer les choses.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 27 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée AM135, pour un montant de 75 000 euros, soit 4,62 euros le m².
- APPROUVE par 27 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) le versement d'une indemnité d'éviction au fermier en place de 21 048 euros.
- AUTORISE par 27 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer l'acte authentique la convention d'éviction ainsi que toutes pièces et documents afférents à cette acquisition.

10. Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à la régularisation du système de collecte de l'Est-Gessien et réalisation d'un bassin de stockage-restitution sur le secteur Poterie de la ZAC Ferney Genève Innovation

Le Maire indique que cette délibération est également passée devant la Commission d'urbanisme. Il s'agit de retrouver le bassin tampon initial qui était sous Carrefour, qui permettait en cas de difficulté sur le réseau suisse, sur la station, de pouvoir stocker les effluents d'eaux usées pendant un certain temps. Ce bassin a disparu par des aménagements et se retrouve sur la partie qui touche plutôt la zone de Lidl. La note de synthèse a été communiquée aux conseillers. Il est demandé au Conseil municipal de donner un avis sur l'autorisation environnementale. La Commission a donné un avis favorable, sous réserve de la création d'une zone de compensation environnementale sur le site. Le terrain va être creusé, et un bassin couvert de 3 000 m³ le traversera. Plusieurs creusements et aménagements sont prévus. L'idée est de préserver et de faire attention à ce qui est fait dans ce secteur. Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable, sous réserve de la création d'une zone de compensation environnementale sur le site.

Rémi VINE-SPINELLI trouve assez surprenant que l'enquête publique ait commencé avant le vote de la séance.

Le Maire le confirme.

Rémi VINE-SPINELLI s'enquiert des membres présents lors de la commission.

Le Maire répond qu'ils étaient au nombre de trois : Nicolas KRAUSZ, Dorian LACOMBE et lui-même.

Rémi VINE-SPINELLI trouve que ce nombre est assez faible.

Le Maire indique que les minorités ont été respectées. Il assure que la Commission a longuement débattu sur le projet, et a regardé ce qui se passait.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- EMET par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ par procuration, Myriam MANNI et Christian LANDREAU) un avis favorable sous réserve de la création d'une

zone de compensation environnementale sur site à la demande d'autorisation environnementale déposée par la SPL Terrinnov et la régie des Eaux Gessiennes.

11. Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou en remplacement d'agents sur poste permanent absents

Étienne t'KINT de ROODENBEKE informe qu'il s'agit d'un recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à des accroissements temporaires d'activité. Il indique que cette délibération est votée chaque année, et permet à la Commune un peu de souplesse pour recruter sur des contrats courts, en cas de nécessité, également courte, d'augmenter le nombre d'agents, principalement sur des projets très particuliers ou sur des périodes avec de nombreux absents. La liste des emplois proposés a été communiquée aux conseillers. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création de ces postes, et d'autoriser M. le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à recruter ces agents, à définir les conditions salariales et à signer tout document s'y rapportant.

Christian LANDREAU constate depuis une bonne année qu'un malaise a pris naissance et persiste malheureusement (des convulsions, des agents mécontents, des vacances de postes, etc.). Il s'interroge sur la raison de tout cela. Il rappelle qu'il reste encore deux ans. Il fait part d'une inquiétude quant au fait que les élus se retrouvent « déculottés », car plus personne au sein de la Mairie n'apporte son concours dans les tâches pour lesquelles elle a été recrutée. Il estime que cette inquiétude est à prendre en compte, et qu'il faut se poser des questions et essayer de trouver des solutions qui permettraient de redynamiser les esprits en cette fin de mandature, qui tire difficilement vers le bas.

Christian LANDREAU conseille au Maire de se méfier par rapport au fait de toujours donner la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE. Vu comment ce dernier progresse, il pourrait se retrouver à la place du Maire la prochaine fois.

Le Maire confirme qu'il s'agit d'une année particulière. Les surprises sont nombreuses, mais ils ne sont pas encore au bout du chemin, qui est fait de pierres.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE assure que Christian LANDREAU est la seule tête de liste qu'il comptait dépasser. Concernant la redynamisation des esprits, il invite Christian LANDREAU à être plus à l'écoute des agents et à moins les harceler. Il indique qu'il existe évidemment une fin de cycle en termes de personnel. Un certain nombre d'agents ont quitté la collectivité ces derniers mois. Ils sont partis pour des raisons extrêmement variées et leurs postes ont depuis été pourvus. Quatre personnes sont arrivées il y a moins d'un an. Il estime que dire que les postes restent vacants et que plus personne ne fait le travail signifie méconnaître cette institution, qu'est la Mairie de Ferney. Il croit que sur ce point, Christian LANDREAU a encore une fois montré sa maîtrise des enjeux communaux, après plus de 15 ans à « fricoter » autour de cette Mairie. Concernant la redynamisation des volontés, la Mairie travaille à construire un climat de travail sain et apaisé, avec le directeur général des services qui est en place depuis six mois. Il doute que ce genre d'intervention sur une note de synthèse qui ne parle pas de cela soit la bienvenue. Il conclut en indiquant qu'il est convaincu que Christian LANDREAU saura parler avec toute la délicatesse qui conviendra aux agents la prochaine fois qu'il viendra à la Mairie, pour leur permettre d'avoir une atmosphère de travail qui fasse qu'ils souhaitent rester dans la collectivité.

Christian LANDREAU constate que la politique actuelle tue la politique, à force de faire et de dire n'importe quoi. Lorsqu'Étienne t'KINT de ROODENBEKE dit qu'il harcèle des agents et qu'il reproche aux agents de ne pas accomplir leur travail. Il demande cependant des précisions (quels agents et quel

travail). Il souligne qu'il faut arrêter d'essayer d'être constructif, en lançant des accusations en l'air, en absence de réponse. Cela suffit. Le ridicule dans cette affaire est celui qui invente les choses.

Jean-Loup KASTLER note que ce *turnover* du personnel crée un problème. Il est catastrophique pour la continuité de l'action publique, et pose un problème de gestion, qui devrait en plus, selon lui, être pensé à une autre échelle. Il faut arriver y remédier et faire en sorte que les agents restent. La situation pourrait être pire, telle qu'une grève générale de l'ensemble des services. Cela arrive dans d'autres communes.

Le Maire s'enquiert des communes concernées. Il revient à la problématique générale. Il a abordé ce sujet avec ses collègues dans la matinée. Tout le pays de Gex rencontre actuellement des problématiques de mutation et de transfert pour différentes raisons. L'emploi est actuellement beaucoup plus intéressant dans certains secteurs, notamment en Suisse. Bien que beaucoup jouent les cassandres ou les déstabilisations habituelles, il ne rentrera pas là-dedans. Il souligne que le personnel a droit à la mobilité. Cela est réglementaire. Il veille à la continuité de services, et essaie de donner le maximum pour que les salaires et le régime indemnitaire soient au mieux dans la mesure des moyens. Il parle également des conditions de travail qui doivent être respectueuses des agents, ainsi que de la sécurité. La Mairie a réduit de manière considérable les accidents de services. Elle essaiera de trouver encore plus d'approches. La situation actuelle n'est pas facile, mais tel est le cas pour toutes les communes. Trois ou quatre agents sont partis pour d'autres collectivités, et cela peut arriver. Ils ont été remplacés. Il indique qu'il a souhaité le meilleur pour la dernière agente qui est partie pour une Commune à Gaillard, où elle sera sûrement mieux payée. Elle a ensuite été remplacée. La Mairie trouve du personnel. Plusieurs choses se passent. Il est facile de crier au loup à chaque fois, mais la situation ne va pas du tout mal. La Mairie remplit actuellement toutes ses missions à Ferney-Voltaire en urbanisme, etc. Le Maire s'en réjouit. Il estime que la nouveauté ne fait pas non plus de mal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) la création des postes non-permanents telle que présentée.
- AUTORISE par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à recruter des agents contractuels non permanents en application du code général de la fonction publique sur les postes précités, au titre de l'année 2024.
- CHARGE par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- AUTORISE par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

12. Création d'un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi et compétences

Christian ALLIOD informe que la collectivité souhaite recruter un agent en contrat d'accompagnement à l'emploi à partir du 1^{er} septembre 2024 au service « espaces verts ». Ce jeune travailleur en situation de handicap intervient déjà depuis 2022 sous la forme d'une convention de mise à disposition de l'ESAT de la Côtière et du pays de Gex. Le contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. L'aide à l'insertion professionnelle de l'État est attribuée pour une durée déterminée à l'employeur, qui doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement sous la responsabilité du prescripteur France Travail. Le contrat serait conclu pour une durée de 12 mois à compter du premier septembre, et serait possiblement renouvelable sur une durée limitée de 24 mois.

Le Maire se réjouit pour ce jeune qui a fait déjà une expérience au sein de la Commune. Tout le monde est engagé à amener des personnes en situation de handicap à rentrer dans l'emploi, comme tout le monde est engagé à trouver de l'alternance ou des apprentis.

Myriam MANNI indique qu'elle est extrêmement favorable à ce type de contrat d'emploi, même si la question suivante l'interpelle. Il s'agit d'un contrat sur 12 mois, renouvelable une fois pour la même durée de 12 mois. Elle demande ce que deviendra ensuite le jeune homme, ce qui est proposé à la fin de ces deux ans, et s'il existe une continuité, un dispositif, ou une possibilité d'embauche définitive. Elle précise qu'elle est intéressée par ce qui vient après.

Le Maire indique que, dans ses différentes fonctions, il a toujours veillé à ce qu'il y ait un avenir derrière. Il trouve stupide de tout arrêter à un moment donné. Il assure qu'il faut adapter cette personne, et trouver des solutions en interne, si elle fait son travail. Elle a pris des compétences, mais également un travail collectif avec des collègues qui la soutiennent. Tout dépend des pathologies. Certaines pathologies peuvent se développer (handicap invisible), et cela est parfois compliqué. La commune fait bien attention à cela. Le Maire souhaite en tout cas que tous les élus prennent en compte ce type de choses. La commune continue à porter le sujet. Il évoque en outre le cas des jeunes autistes qui ont été pris, et cela fonctionne assez bien. Tout dépend de la capacité des services, qui doivent également jouer le jeu, sinon cela ne fonctionne pas. La volonté ne suffit pas. Il faut que la personne puisse travailler dans des conditions de travail et de sécurité optimales. Telle est la position du Maire. Il sait que telle est également celle des élus.

Pierre-Marie PHILIPPS informe que l'ESAT de la Côtière, qui est opéré par APAJH et qui est situé actuellement à la rue de Versoix, va pouvoir déménager dans l'immeuble YAKI dans la ZAC vers Lidl. Cela va permettre de doubler le nombre d'emplois possibles et d'avoir plus de personnes. Il faut actuellement six à sept ans d'attente pour rentrer dans cet ESAT, soit à la blanchisserie, soit à la distribution.

Jean-Loup KASTLER s'enquiert du projet de Résidence accueil sur la Commune. Il demande si la Mairie a des informations supplémentaires par rapport à celles qui ont déjà été communiquées lors du précédent Conseil. Cela est important. Plusieurs parents attendent cette structure. Les ESAT et la Résidence accueil sont complémentaires.

Le Maire évoque une sorte d'arrêt sur ce projet, pour l'instant, due à différents facteurs. Il indique que la Commune a facilité les choses. Elle fait actuellement tout ce qu'elle peut. Elle est loin d'être contre ce projet. Il conçoit que l'attente soit longue, mais il mentionne qu'il existera d'autres attentes. Il évoque le GEM et rappelle que les anciens conseils faisaient payer des loyers, etc. Le Conseil actuel a

réduit plusieurs choses. Il indique qu'il n'a pour l'instant pas vu arriver le permis de construire sur ce sujet. Le travail est conséquent. Il ne s'agit pas que de ce bâtiment. Il faut trouver des équilibres. Le Maire ne désespère pas pour autant. Il faudra trouver des solutions par rapport à une population qui ne peut être ignorée, et qui monte en puissance, car la Ville grandit.

Jean-Loup KASTLER note que la Ville rattrape un retard, ce qui l'oblige à aller plus vite pour combler le manque. Il existait une non-inscription du territoire dans les projets de construction de logements de Résidence accueil pendant plusieurs mandats.

Le Maire indique qu'il a travaillé au Département de l'Ain et qu'il a porté à chaque fois un travail important sur le handicap, et qu'il a été sur cette affaire en particulier. Il estime que les propos de Jean-Loup KASTLER selon lesquels la Ville n'a rien fait sont assez durs.

Pierre-Marie PHILIPPS ajoute que Pays de Gex Agglo est la seule communauté agglomération de l'Ain qui a un budget pour le handicap qui soit hors de sa compétence (250 000 €). Il ne faut pas dire que le pays de Gex ne fait pas rien pour le handicap, puisque le pays de Gex a justement dû pallier son éloignement de Bourg-En-Bresse pour mettre en place des politiques.

Le Maire rappelle que la délibération porte sur le jeune homme.

Jean-Loup KASTLER le confirme. Il précise juste que les structures sont multiples. Il a abordé le sujet des places de Résidence accueil et d'hébergement, et a reçu comme réponse la non-sollicitation sur ces places. Ces projets sont lourds et difficiles à mener jusqu'au bout. Il existe actuellement une association motivée, qui a eu l'agrément. Il faut travailler sur la possibilité d'inclure les familles dans la gouvernance, pas seulement sur le bâtiment. Cela prend du temps. Le Pays de Gex rattrape un retard pour les places de Résidence accueil dans ce domaine, mais pas pour tout le handicap.

Rémi VINE-SPINELLI se réjouit d'avoir ce genre de structure et de démarche, car le Pays de Gex a généralement un déficit de prise en charge des personnes les plus vulnérables (personnes en situation de handicap, âgées, etc.). Il a un déficit assez structurel, lié au fait que la France n'est plus capable de concevoir un territoire en croissance démographique. Il conclut en demandant où la personne concernée par la délibération habite, et comment le transport est géré. Il pose la question, car les personnes qui sont dans les ESAT sont souvent en foyer.

Le Maire assure que la personne a une certaine autonomie. La Ville fait attention à cela.

Rémi VINE-SPINELLI ajoute que sa question porte sur l'avenir, afin d'anticiper les problèmes d'accès au logement pour les personnes qui sont dans les ESAT. Il rappelle que cela est très compliqué. Il évoque la liste d'attente de l'accès à l'ESAT, mais aussi la liste d'attente d'accès au foyer qui donne généralement accès à l'ESAT, etc. Tout cela va ensemble. Tant mieux si la personne est autonome, mais cela n'empêche pas de penser à la structure.

Le Maire revient sur le sujet du handicap en général. La Ville n'a pas assez de logements pré-équipés. Chacun peut à un moment donné être victime d'un handicap. Il en est conscient. Il s'agit de quelque chose qui se trouve dans toutes les demandes de logement. Cela est récurrent et s'anticipe.

Myriam MANNI s'enquiert du barème de salaire de cette personne.

Le Maire confirme que la personne est sur le salaire d'un agent moyen au départ.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) Monsieur le Maire à signer la convention avec France Travail et le contrat de travail à durée déterminée pour le recrutement d'un agent en PEC, à compter du 1^{er} septembre 2024.
- PRÉCISE par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de douze mois renouvelable, à raison de 14h30 hebdomadaires annualisées. Il indique par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire + 15 %, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement. Il décide par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) d'inscrire au budget les crédits correspondants.

14. Questions diverses :

- Questions orales

Le Maire indique qu'il a reçu une question orale. Il rappelle en s'adressant à Christian LANDREAU qu'il n'accepte pas les questions qui touchent aux personnes ou qui ne respectent pas les personnes. Tel est le cas en l'occurrence, donc il ne la présentera pas devant ce Conseil. Il ajoute que le fond de la question était un matériel communal qui a été remplacé, il lui semble, aujourd'hui ou hier. Le matériel est donc arrivé et il n'existe aucun problème à ce sujet.

Le Maire demande à Christian LANDREAU de respecter les personnes.

Christian LANDREAU précise qu'en tant qu'élu, il a le droit de parler. Il ne revient aucunement au Maire de lui interdire de parler.

Le Maire demande à Christian LANDREAU de se taire.

Christian LANDREAU indique qu'il ne se taira pas s'il n'a pas envie de se taire.

- Annonces du Maire :

- 13 juillet : Soirée électro au parc de la Tire.
- 14 juillet : La Fête nationale au parc de la Tire.
- 16 juillet : L'inauguration du nouveau bâtiment du CCAS.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2024

CONTRAT DE MANDAT CULTUREL

Considérant le besoin de la Ville de Ferney-Voltaire, Considérant l'offre de l'auto-entrepreneur Monsieur Mathieu MENGHINI. La commune décide d'attribuer le marché à l'auto-entrepreneur Mathieu MENGHINI situé rue de Carouge 36 1205 Genève pour un montant maximum de 4950 euros HT. Le marché prendra effet à compter du 3 juin 2024.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - BÂTIMENT 8 RUE DE MEYRIN

Considérant le projet d'avenant n°1 à cette convention qui intègre à cet article un engagement des parties en présence, EPF et Collectivité, qui renoncent aux recours susceptibles, d'intervenir entre elles en cas de sinistre engageant la responsabilité de l'une ou l'autre. La commune valide l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du bâtiment situé au 8 rue de Meyrin sur Ferney-Voltaire.

CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRÉSENTATION SPECTACLE BIBLIOTRON

Considérant la saison culturelle 2024 de la ville de Ferney-Voltaire et le programme de la médiathèque. La commune accepte de signer un contrat de cession de droit de représentation du spectacle « BIBLIOTRON » PAR BABEL FISH CIE de l'association HEMPIRE SCÈNE LOGIC située 15 rue de l'égalité à 59700 Marcq-en-Barœul pour deux représentations le vendredi 15 novembre 2024 à 10h00 et 18h00 à la Médiathèque Le Châtelard à Ferney-Voltaire. Le montant total de cette prestation est de 1946,48 euros TTC.

AVENANT AJOUT DE SITE

Considérant le marché de maintenance des installations de chauffage attribué à la société DALKIA qui a débuté le 12 octobre 2022 pour un montant forfaitaire de 15 750 euros HT/an. Considérant le besoin de la Ville de Ferney-Voltaire d'ajouter le site GYMNASSE COSEC au marché de maintenance des installations de chauffage. Considérant la proposition de DALKIA d'ajouter ce site pour un montant de 1 990 € HT/an soit une augmentation non substantielle de 12,63% par rapport au marché initial. La commune accepte de signer l'avenant n°1 et d'ajouter le site « GYMNASSE COSEC ». L'avenant du marché est passé pour un montant forfaitaire de 1990 euros HT/an.

CONTRAT SOLEUS PLURIANNUEL DES CONTRÔLES DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS

Considérant la proposition commerciale de la Société SOLEUS Allée du Fontanil, 69120 Vaulx-en-Velin. La commune accepte de renouveler le contrat du contrôle des équipements sportifs et récréatifs, auprès de la société SOLEUS Allée du Fontanil, 69120 Vaulx-en-Velin pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Les montants pour les contrôles des équipements sportifs et récréatifs, sont :

- de 1557.50 € HT soit 1869.00 €TTC pour l'année 2024,
- de 898.50 € HT soit 1078.20 €TTC pour l'année 2025,
- de 898.50 € HT soit 1078.20 €TTC pour l'année 2026,
- de 1557.50 € HT soit 1869.00 €TTC pour l'année 2027.

CONTRAT PLURIANNUEL SOLEUS DES CONTRÔLES DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS "FORÊT ESCALADE"

Considérant la proposition commerciale de la Société SOLEUS Allée du Fontanil, 69120 Vaulx-en-Velin. La commune accepte de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2024 le contrat de contrôle des équipements sportifs et récréatifs « Forêt d'escalade », auprès de la société SOLEUS Allée du Fontanil, 69120 Vaulx-en-Velin pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Les montants pour les contrôles des équipements sportifs et récréatifs « Forêt d'escalade », sont :

- de 700.00€ HT soit 840.00€TTC pour l'année 2024,
- de 700.00€ HT soit 840.00€TTC pour l'année 2025,
- de 700.00€ HT soit 840.00€TTC pour l'année 2026,
- de 700.00€ HT soit 840.00€TTC pour l'année 2027.

MAPA2023COM15 ATTRIBUTION MARCHÉ A GONNET

Considérant le marché à procédure adaptée n°2023COM15 publié sur la plateforme dématérialisée pour le service d'impression du journal municipal Ferney-mag et son encart broché ainsi que des affiches de 70x100cm pour la ville pour une remise des offres le 21 mars 2024 à 17h00. Considérant les six offres déposées sur la plateforme dématérialisée dans les délais dont une a été déclarée irrecevable, son dossier de candidature étant incomplet. Considérant le classement des offres recevables et les notes attribuées au vu des critères de sélection. La commune décide d'attribuer le marché pour le service d'impression du journal municipal Ferney-mag et son encart broché ainsi que des affiches de 70x100cm pour la ville à l'entreprise IMPRIMERIE GONNET, 24 rue Charles Désiré Bigot, ZA La Rivoire à 01300 Virignin. Le marché est passé pour une durée de 12 mois reconductible expressément deux fois à la date anniversaire pour un montant maximum annuel de 60 000 euros HT.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SCÈNE MOBILE

Considérant la demande du Music Club du CERN de pouvoir disposer d'une scène mobile pour le club de musique du CERN en vue de leur fête HARDRONIC du 4 au 8 juillet 2024. La commune accepte de signer la convention de mise à disposition de matériel et de location de scène. Le montant total de cette convention est de 2 500,00 € HT à verser à la ville de Ferney-Voltaire. Cette convention est prévue du 4 juillet au 8 juillet 2024.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - INSTALLATION D'UN COMMERCE TYPE FOOD TRUCK AU PARC DE LA TIRE POUR LES SAISONS ESTIVALES 2024-2025

Considérant l'appel à candidatures effectué pour l'installation d'un commerce type Food truck pour les saisons estivales 2024 -2025 dans le parc de la Tire. Considérant l'offre présentée par la société Swice Roll, représentée par Madame Béatrice LOUIS. La commune accepte de signer une convention d'occupation du domaine public avec l'enseigne Swice Roll, située 15 rue Jean Charnoz à Saint Genis Pouilly, qui est autorisée à stationner son véhicule immatriculé FB 478 KA le long de l'allée centrale du parc de la Tire. Cette installation dans le parc est accordée du 24 juin 2024 au 29 septembre 2024. La place sera libérée le 13 juillet et le 14 juillet 2024. La période estivale suivante l'installation du Food truck aura lieu du 1^{er} week-end de juin au dernier week-end de septembre excepté les périodes de festivités qui seront précisées au prestataire. La présente occupation du domaine public donne lieu au paiement d'un droit de place. Il sera demandé une redevance de 150 euros par mois ainsi qu'un montant forfaitaire de 50 euros mensuels pour l'utilisation d'une borne électrique.

CONVENTION OCCUPATION PRÉCAIRE GROVER

Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des enseignants représente un réel frein à leur venue. Considérant que la Ville dispose d'une chambre disponible dans un appartement en colocation dans la maison Saint-Pierre 11 rue de Genève et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux enseignants. Considérant la demande de Madame Shally GROVER qui va prendre le poste d'assistante d'anglais à l'école Jean de la Fontaine. La commune accepte de louer à Madame Shally GROVER une chambre dans un appartement en colocation : 3 chambres et bureau/salon/cuisine/Salle de bain, partagés) de 106m², 11 rue de Genève à Ferney-Voltaire (01210). Le présent contrat de location prendra effet le 30 septembre 2024 jusqu'au 30 avril 2025 correspondant au contrat d'assistante d'anglais de Shally Grover. Il pourra être renouvelé par expresse reconduction. Le montant de la redevance mensuelle est fixé à 200,00 € majorée de 70,00 € à titre de charges forfaitaires.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DÉPARTEMENT POUR LIVRES EN LUMIÈRES

Considérant l'aide financière que le département de l'Ain accorde historiquement pour le financement pour le festival du livre et des écrivains Livres en Lumières et en vue de cette édition 2024. La ville de Ferney-Voltaire décide de demander une subvention de 5000 euros dans le cadre du soutien aux festivals et fêtes du livre auprès du Département de l'Ain.

CONTRAT DE MAINTENANCE - TK ELEVATOR FRANCE

Considérant, la volonté de la commune de renouveler ce contrat de maintenance de l'équipement de type ascenseur de la Maison Saint-Pierre. Considérant l'offre de la société TKE, Siège Social : 20 rue François Cevert CS 50126 49001 Angers Cedex 01, représentée par Jérôme CLAVEYROLAS, en sa qualité de Business Developer, rattaché à : Agence Les Alpes-7 Allée des Joncs, 73420 Drumettaz Clarafond. La commune accepte de signer un contrat de maintenance de l'équipement de type ascenseur. Le montant annuel de la prestation pour le site s'élève à 1607,91 € HT. Ce coût comprend une visite toutes les six semaines avec une assistance téléphonique 7/7 24/24, déblocage des usagers en moins 1h et des interventions de dépannage 7/7 et 24/24 sous un délai de 6h00 maximum. Ce contrat de maintenance est prévu à compter de sa signature et pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

BAIL PROFESSIONNEL HADAD

Considérant la demande de Madame Ouafae HADAD, infirmière libérale, occupant actuellement un box au rez-de-chaussée d'une surface de 64 m² d'échanger ce local pour le local actuellement occupé par les infirmières ALLANTE et MASSON qui va se libérer au 1er juillet 2024 au Centre de soins. La commune accepte de louer à Madame Ouafae HADAD un local au centre de soin situé à Ferney-Voltaire, 13C, chemin du Levant d'une superficie de 47,3m². Le présent contrat de location est conclu avec la locataire à compter du 1^{er} juillet 2024 pour 6 ans. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction. Le contrat de location est consenti pour un loyer mensuel de 331 euros.

CONTRAT DE CESSION BOÎTE À GANTS

Considérant la saison culturelle 2024 de la ville et le programme de la médiathèque. La commune accepte de signer un contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Boîte à Gants » de l'association La Toute Petite Compagnie située 4 allée des Brotteaux CS 70270 à 01006 Bourg-en-Bresse pour une représentation (scolaires) le vendredi 6 décembre et deux représentations (tout public) le samedi 7 décembre 2024 à la Médiathèque Le Châtelard à Ferney-Voltaire. Le montant total de cette prestation est de 4045,92 euros TTC.

Prochaine séance du conseil municipal : mardi 10 septembre 2024.

La séance est levée à 21h105.